



Commissariat  
aux langues  
officielles

Office of the  
Commissioner of  
Official Languages

# Comité de vérification et d'évaluation

Rapport annuel  
2014-2015

---

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Avant-propos des membres externes du Comité.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Présentation.....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Rôle et composition du Comité de vérification et d'évaluation.....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Résumé des activités du Comité de vérification et d'évaluation .....</b>	<b>4</b>
4.1	Réunions .....	4
4.2	Examen de la charte du CVE et du plan annuel.....	5
<b>5.</b>	<b>Principaux domaines de responsabilité du CVE .....</b>	<b>6</b>
5.1	Valeurs et éthique.....	6
5.2	Gestion du risque.....	6
5.3	Cadre de contrôle de gestion .....	6
5.4	Vérification interne .....	7
5.5	Évaluation .....	9
5.6	Certificateurs externes .....	9
5.7	Suivi des plans d'action de la direction.....	10
5.8	États financiers .....	11
5.9	Rapports de reddition de comptes .....	12
5.10	Conseils au commissaire .....	12

## **1. Avant-propos des membres externes du Comité**

C'est avec grand plaisir que nous présentons le rapport annuel des membres externes du Comité de vérification et d'évaluation (CVE) du Commissariat aux langues officielles (Commissariat). Ce rapport couvre l'exercice se terminant le mardi 31 mars 2015. L'année en cours est marquée par une modification de la composition du Comité. En octobre, Mme Laurel Murray a terminé son mandat au CVE après y avoir siégé pendant six ans, période pendant laquelle elle a apporté des contributions importantes à la gouvernance et à la surveillance du Commissariat. À la suite de son départ, le Comité a accueilli M. Tom Pulcine. Tom Pulcine est un comptable professionnel agréé (CPA, CMA). Il a plus de trente-cinq (35) ans d'expérience de gestion du gouvernement, dont plus de dix ans au niveau exécutif. Il a pris sa retraite de la fonction publique en tant que DPF et de directeur général de la Gestion intégrée du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP). Avant cela, il était directeur des finances à Bibliothèque et Archives Canada.

Nous tenons à exprimer notre pleine satisfaction des améliorations que le Commissariat continue d'apporter à ses pratiques de gestion. L'année 2014-2015 a été caractérisée par des défis et des changements : des défis pour atteindre les priorités et les résultats malgré un budget réduit et des changements, y compris le déménagement de l'administration centrale à Gatineau (Québec). Les améliorations apportées aux processus de prévisions financières ont aidé la direction à gérer prudemment les ressources pour réaliser les priorités et les résultats attendus tout au long de l'année. Le bien-fondé des pratiques de comptabilité et des pratiques d'établissement de rapports financiers du Commissariat est attesté par l'opinion sans réserve formulée par le Bureau du vérificateur général à l'égard des états financiers 2013-2014. L'organisation continue de tirer efficacement parti de sa fonction de vérification pour fournir au commissaire et à la direction l'assurance de l'application de bonnes pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et pour formuler des recommandations pratiques et utiles concernant les domaines à améliorer. Dans l'année à venir, nous avons hâte de recevoir et d'examiner les résultats de la vérification du projet de renouvellement de la GI/TI.

Au cours de la dernière année, nous avons engagé la participation de l'équipe de direction à chaque réunion. Nos discussions avec elle nous ont été très utiles pour en apprendre davantage sur les activités, les défis et les réalisations du Commissariat et pour l'aider à mieux comprendre le rôle et les travaux du CVE. Nous avons bien hâte de poursuivre ces conversations au cours de la prochaine année.

Monsieur le commissaire, nous vous remercions sincèrement pour votre intérêt et votre soutien continu à l'égard du CVE. Nous voulons aussi remercier votre équipe de direction, et plus particulièrement la Direction générale de la gestion intégrée, pour son travail acharné et son soutien constant au CVE. Dans l'année à venir, nous allons continuer d'examiner les pratiques de gestion du Commissariat et d'offrir des conseils et des recommandations d'améliorations, tout en évitant de grever inutilement les ressources limitées du Commissariat.

Tom Pulcine, CPA, CMA

Susan MW Cartwright

## 2. Présentation

Les membres externes du Comité de vérification et d'évaluation (CVE) du Commissariat aux langues officielles (Commissariat) ont préparé le présent rapport annuel à l'intention du commissaire aux langues officielles, ci-après appelé « le commissaire », qui résume les activités du CVE et les conseils qu'il a formulés d'avril 2014 à mars 2015, ainsi que ses axes prioritaires pour l'exercice 2015-2016. Le présent rapport contient une évaluation, par des membres externes, de la capacité, de l'indépendance et du rendement de la fonction de vérification interne, et leurs recommandations, le cas échéant.

Le CVE fournit au commissaire des conseils indépendants et constructifs concernant la pertinence et le fonctionnement des pratiques de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Commissariat, ainsi que des cadres et processus de responsabilisation. Il lui fournit également des conseils et des orientations sur la fonction d'évaluation du Commissariat, s'il le demande.

Comme le stipulent la *Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada* et la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor, le CVE assure la surveillance dans les domaines clés suivants :

1. Valeurs et éthique
2. Gestion des risques
3. Cadre de contrôle de gestion
4. Fonction de vérification interne
5. Fonction d'évaluation
6. Certificateurs externes
7. Suivi des plans d'action de la direction
8. États financiers et rapports des comptes publics
9. Reddition de comptes
10. Conseils stratégiques

Les observations et conseils du CVE sur chacun de ces domaines de surveillance sont présentés à la section 5 du présent rapport.

## 3. Rôle et composition du Comité de vérification et d'évaluation

Le CVE a pour rôle de fournir au commissaire des conseils, une orientation et des analyses indépendants et objectifs concernant la pertinence des cadres et processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Commissariat. Il est également chargé de fournir au sein du Commissariat des conseils sur l'utilisation de l'évaluation pour renforcer les pratiques administratives et décisionnelles et le rendement des programmes.

Pour offrir ce soutien, le CVE surveille activement, de façon intégrée et systématique, les principaux aspects du cadre de contrôle et de reddition de comptes du Commissariat. Pour ce faire, il se penche sur les enjeux stratégiques généraux, ainsi que sur les enjeux opérationnels continus dans les grands domaines de la vérification et de l'évaluation.

Il s'agit d'un soutien important de l'indépendance de la fonction de vérification interne du Commissariat et de la neutralité de la fonction d'évaluation, qui aide aussi à faire que les résultats des vérifications internes et des évaluations sont intégrés aux processus d'établissement des priorités et de planification, et aux processus opérationnels.

En termes généraux, le travail du CVE renforce la qualité des renseignements financiers et d'autres renseignements sur le rendement qu'utilisent les gestionnaires du Commissariat pour prendre des décisions et établir des rapports, et il contribue par conséquent à mettre l'accent sur les bonnes pratiques de gestion et la reddition de comptes des gestionnaires en général.

À titre de ressource stratégique du commissaire, le CVE fournit aussi les conseils et recommandations que peut demander celui-ci en ce qui concerne de nouvelles priorités particulières, des préoccupations, certains risques, des occasions ou la reddition de comptes.

Le CVE se compose des membres suivants :

- Graham Fraser, commissaire, président
- Susan Cartwright, membre externe
- Tom Pulcine, membre externe

Les personnes ci-dessous doivent assister à toutes les réunions du CVE :

- Nancy Premdas, commissaire adjointe, Direction générale de la gestion intégrée, dirigeante principale de la vérification (DPV) et dirigeante principale des finances (DPF)
- Michel Dion, secrétaire du Comité et directeur, Planification, vérification et évaluation

## **4. Résumé des activités du Comité de vérification et d'évaluation**

Les sections suivantes présentent certaines activités clés et des domaines d'intérêt du CVE pour 2014-2015, de même que les résultats d'examens.

### **4.1 Réunions**

Au cours de l'exercice 2014-2015, les membres du CVE se sont réunis à quatre reprises. À chaque réunion du CVE, les membres externes ont rencontré individuellement, à huis clos, le CVE et le commissaire pour discuter de certaines questions de façon confidentielle.

En plus de ces quatre réunions, une réunion spéciale a eu lieu avec des représentants du BVG le mardi 22 juillet 2014 pour examiner les états financiers vérifiés de 2013-2014. Dans le cadre de cette réunion, les membres du CVE ont rencontré les représentants du BVG à huis clos.

Les dates de réunion étaient les suivantes :

- 22 avril 2014
- 18 juin 2014

- 22 juillet 2014 (réunion spéciale)
- 15 octobre 2014
- 19 février 2015

Tous les membres ont participé à ces réunions. On a rédigé le compte rendu de chaque réunion, qui a été approuvé par les membres du CVE à la réunion suivante.

## **4.2 Examen de la charte du CVE et du plan annuel**

Le CVE s'acquiesce du rôle d'un comité ministériel de vérification, conformément à la *Loi sur l'administration financière* et du rôle d'un comité ministériel d'évaluation, conformément à la *Politique sur l'évaluation du CT*. Comme le stipulent la *Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada* et la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor, le CVE assure la surveillance dans les domaines clés suivants :

1. Valeurs et éthique
2. Gestion des risques
3. Cadre de contrôle de gestion
4. Fonction de vérification interne
5. Fonction d'évaluation
6. Certificateurs externes
7. Suivi des plans d'action de la direction
8. États financiers et rapports des comptes publics
9. Reddition de comptes
10. Conseils stratégiques

Le rôle, les responsabilités et les activités du CVE sont décrits dans une charte qui a été approuvée par le commissaire. Pour respecter cette charte, le CVE a élaboré un plan d'activités décrivant comment il exercera ses responsabilités en 2014-2015. À chaque réunion, tout au long de l'année, le Comité a surveillé de près le bon déroulement des activités par rapport au plan.

Le document a été mis à jour pour le mettre en conformité avec les politiques et le contexte actuels du Commissariat.

La charte du CVE stipule que les membres externes doivent être libres de tout conflit d'intérêts, et qu'ils en discutent avec le commissaire si de tels conflits, réels ou perçus, surviennent. Les membres externes utilisent ce rapport pour confirmer qu'ils ont accompli leurs tâches dans l'intérêt du public et qu'ils sont libres de tout conflit d'intérêts. Comme il est indiqué dans l'article 6.6.1, Susan Cartwright est commissaire à la Commission de la fonction publique du Canada. Elle se récuse de toute discussion à la CFP liée à fonction de surveillance du Commissariat par la CFP.

La charte du CVE a été examinée et approuvée lors de la réunion de février 2015. Elle comprend un programme prévisionnel pour l'exercice 2015-2016.

## **5. Principaux domaines de responsabilité du CVE**

### **5.1 Valeurs et éthique**

Le directeur des ressources humaines avait été invité à la réunion de juin 2014 pour faire un exposé sur la protection des fonctionnaires divulgateurs. Les membres du CVE ont exprimé leur satisfaction du programme actuel.

Des représentants du Bureau du vérificateur général (BVG) ont assisté à la réunion de février 2015 pour discuter des risques de fraude avec le CVE. Dans le cadre de la présentation du sommaire du plan de vérification, des discussions ont été engagées portant sur le risque de fraude au Commissariat, sur les contrôles internes et sur tous les cas réels, suspectés ou présumés de fraude, y compris une conduite ou un comportement contraire à l'éthique qui est lié à la présentation d'informations financières mensongères ou au détournement d'actifs. Le commissaire et les membres externes ont informé les vérificateurs qu'ils avaient confiance dans les processus en place pour atténuer les risques de fraude au sein de l'organisation et qu'ils n'étaient pas au courant de cas réels, soupçonnés ou présumés de fraude.

### **5.2 Gestion des risques**

Lors de la réunion de février 2015, les membres ont examiné le Profil de risque organisationnel (PRO) de 2015-2016 du Commissariat. La présentation était axée sur le contexte d'élaboration du PRO de 2015-2016 et sur l'approche proposée pour mettre le profil complètement à jour pour 2016-2017. L'approche proposée permettrait d'améliorer l'intégration des différents processus de gouvernance et de gestion des risques, tels que le profil de risque organisationnel, le plan de vérification fondé sur le risque et le plan opérationnel intégré.

Les membres ont eu une discussion franche avec le commissaire sur le PRO et lui ont fait part de leurs points de vue sur les risques et la méthodologie proposée. La discussion a également porté sur la démarche proposée pour le prochain cycle de planification, qui se traduira par une évaluation complètement révisée des risques et un nouveau PRO pour 2015-2017.

### **5.3 Cadre de contrôle de gestion**

Tout au long de l'année, le CVE a examiné le Cadre de contrôle de gestion (CCG) du Commissariat de différentes façons. Les missions de vérification interne et externe portent souvent sur un ou plusieurs éléments du CCG.

En 2014-2015, le CVE a également fourni des retours d'information et des conseils au commissaire concernant le CCG lors de son examen et de ses discussions dans les domaines suivants :

- Processus de surveillance annuelle de la dotation
- Cadre de gestion du rendement
- Auto-évaluation du cadre de responsabilisation de gestion



### **5.3.1 Processus de surveillance annuelle de la dotation**

Une présentation a été faite lors de la réunion de juin 2014 du CVE sur les résultats préliminaires du processus de surveillance annuelle de la dotation pour 2013. Le CVE a examiné les conclusions et noté quelques possibilités d'amélioration de la méthodologie. On a mentionné que le prochain cycle annuel pourrait bénéficier d'une approche renouvelée d'un conseiller expérimenté.

### **5.3.2 Cadre de gestion du rendement**

Le CVE a examiné le cadre de gestion du rendement (CGR) lors de la réunion de juin 2014. Les membres ont exprimé leur satisfaction de l'évolution du cadre de mesure du rendement. Ils ont suggéré d'intégrer les résultats du CGR dans la planification organisationnelle. Par exemple, un rapport d'étape semestrielle pourrait être utile pour la réaffectation des ressources; une colonne pourrait être ajoutée dans le CGR pour les résultats semestriels. De plus, en ayant une segmentation plus détaillée des objectifs et des indicateurs, on pourrait rendre plus complètement compte du bilan de l'organisation pour l'année. Cette segmentation serait également plus utile pour l'équipe de gestion. Les membres ont également suggéré que le commissaire examine des façons d'utiliser le cadre pour les évaluations annuelles du rendement de l'équipe de gestion.

### **5.3.3 Cadre de responsabilisation de gestion**

Le Commissariat a fait un suivi de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) qui avait été réalisée en 2011-2012. Les résultats du suivi ont été présentés lors de la réunion d'octobre 2014. Bien que le CRG du Commissariat ne fasse pas l'objet d'une surveillance par le SCT, il fournit quand même un cadre utile pour aider à la gouvernance de l'organisation. Cette année, on s'est borné à faire un suivi des mesures prises en réponse à l'évaluation de 2012, plutôt que d'effectuer une réévaluation du CRG. Pour les mises à jour futures, nous effectuerons des auto-évaluations sur une base cyclique.

Les membres ont vivement encouragé le Commissariat à continuer à effectuer des auto-évaluations du CRG, mais ont souligné qu'il n'était pas nécessaire d'évaluer tous les éléments chaque année. Les éléments qui feront l'objet de futures auto-évaluations devraient être choisis en fonction du contexte actuel et des occasions d'amélioration qui se présentent.

## **5.4 Vérification interne**

### **5.4.1 Plan de vérification et d'évaluation fondé sur les risques (PVEFR)**

Le Commissariat a mis à jour son plan de vérification et d'évaluation fondé sur les risques en 2013-2014. Le plan a été examiné pour la première fois lors de la réunion d'avril 2014 et a été approuvé lors de la réunion de juin 2014. Il était important d'améliorer le rapport initial en y ajoutant les priorités suivantes qui ont été fixées lors de l'évaluation des risques : définir des normes de service et les respecter; acquérir les compétences nécessaires en RH pour s'adapter à la nature changeante des enquêtes; rendre compte de la mise en œuvre des recommandations du CVE; évaluer la capacité de GI/TI afin de vérifier si la gestion des ressources est sur la bonne voie et si l'information produite est exacte, fiable, rapide et répond aux besoins des gestionnaires.

On suggère également d'améliorer la justification du choix des projets proposés de vérification et d'évaluation. À la suite de la réunion d'avril 2014, le PVEFR a été révisé pour rendre compte des priorités fixées par le CVE et la haute direction du Commissariat. Les membres ont signalé que le rapport actuel est mieux ciblé et plus approprié. Après discussion, ils ont recommandé de soumettre le PVEFR pour approbation.

#### **5.4.2 Inspection des pratiques de vérification interne**

Lors de la réunion d'octobre 2014, les conseillers Robin Sellar et David Rattray ont présenté au CVE les résultats de l'inspection des pratiques de vérification interne qu'ils avaient réalisée. Selon les normes de l'Institute of Internal Auditors et les normes de vérification interne du gouvernement du Canada, une inspection des pratiques doit être réalisée tous les cinq ans. Les conseillers ont informé le CVE qu'ils estiment que la vérification interne réalisée au Commissariat est « généralement conforme » aux normes, ce qui est la meilleure note. Ils ont passé en revue les recommandations des conseillers et le plan d'action de la direction pour y donner suite. Les membres étaient satisfaits du résultat de l'inspection des pratiques de vérification interne au Commissariat.

#### **5.4.3 Charte de vérification interne**

Lors de la réunion de février, les membres ont examiné la Charte de vérification interne révisée et souligné qu'on pourrait améliorer la stratégie d'atténuation des conflits de responsabilités du CVE en ajoutant une clause précisant que les vérificateurs pourront communiquer directement avec le commissaire, au besoin, lors d'une vérification visant une activité gérée par la commissaire adjointe de la Direction générale de la gestion intégrée, qui est également la dirigeante principale de la vérification. Les membres ont suggéré de modifier la section pertinente de la politique pour inclure cette approche.

La Charte de la vérification interne a été recommandée pour approbation et approuvée, après cette modification.

#### **5.4.4 Nouvelles de la dirigeante principale de la vérification (DPV)**

À chaque réunion, la DPV fait le point sur ses activités et sur les activités de la planification, de vérification et de l'évaluation de la Direction de la planification, vérification et évaluation au Commissariat.

#### **5.4.5 Vérification du Projet de renouvellement de la GI/TI**

Le Plan de vérification et d'évaluation fondé sur les risques qui a été approuvé à la réunion de juin 2014 prévoit une vérification en 2014-2015, à savoir la vérification du projet de renouvellement de la GI/TI. Le Commissariat a lancé la vérification en décembre 2014. La firme Deloitte a obtenu le contrat pour l'effectuer.

Nancy Recteur et Alain Rocan de Deloitte ont présenté le contexte et les objectifs de la vérification. Lors de la réunion de février 2014, ils ont discuté du projet de renouvellement de la GI/TI avec le commissaire et les membres externes, dans le cadre de leur processus de planification, afin d'obtenir les points de vue des membres sur les principaux risques et sur les considérations relatives à la vérification.

Les membres ont fait état de préoccupations concernant le coût et la viabilité future technique de la solution, ainsi que du besoin de mettre en place un plan solide de gestion de la mise en œuvre et du changement, qui pourrait éventuellement s'inspirer des enseignements tirés du déménagement du Commissariat à Gatineau, qui s'est déroulé avec succès.

## **5.5 Évaluation**

Le CVE joue le rôle de comité ministériel d'évaluation. Au cours de l'année, il a accompli les activités suivantes d'évaluation.

### **5.5.1 Évaluation du processus de production du rapport annuel**

Lors de la réunion d'avril, le CVE a examiné l'évaluation réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, y compris ses cinq recommandations. M. Robin Cantin a ensuite présenté la réponse de la direction. Les membres ont discuté du rapport et du plan d'action, en soulignant notamment que l'évaluation avait fourni des informations utiles et pratiques qui avaient permis la mise en œuvre de changements positifs.

### **5.5.2 Fiche de rendement et outils de vérification externes - Présentation du projet d'évaluation de l'Université Carleton**

Lors de la réunion de février 2015, la commissaire adjointe de la Direction générale de l'assurance de la conformité a présenté l'évaluation de la fiche de rendement du Commissariat et d'autres outils de vérification externe, qui avait été réalisés dans le cadre d'un projet pilote mené en collaboration avec des étudiants du programme de l'administration publique à l'Université Carleton.

Les discussions ont porté sur l'approche, la méthodologie et la stratégie de sélection des vérifications externes. La direction a signalé en conclusion que les recommandations formulées par les étudiants étaient utiles, même s'il ne s'agissait pas d'une évaluation officielle. Cependant, comme ce projet de collaboration a nécessité la mobilisation d'importantes ressources du Commissariat, il est peu probable que de tels projets soient organisés régulièrement.

### **5.5.3 Charte d'évaluation**

Lors de la réunion de février, le CVE a examiné la charte d'évaluation proposée. Les membres ont discuté de la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor, en particulier de l'application de la section 2.2 au Commissariat. Les membres ont approuvé la Charte d'évaluation proposée, estimant que c'était un bon outil de gouvernance et de surveillance pour l'organisation. Ils ont demandé des éclaircissements sur l'application de la politique au Commissariat et obtenu la confirmation que le Commissariat est tenu de respecter l'exigence d'évaluer ses programmes.

## **5.6 Certificateurs externes**

### **5.6.1 Vérification de suivi par la CFP**

Lors de la réunion de juin 2014, le directeur des ressources humaines a présenté les résultats de la vérification de suivi réalisée par la CFP. Mme Cartwright a déclaré qu'en raison de son rôle de

commissaire de la Commission de la fonction publique, elle s'était récusée de toutes les discussions de la CFP concernant les dossiers de vérification du Commissariat. Les membres du CVE ont félicité le directeur des ressources humaines et son équipe pour les résultats positifs de la vérification.

### 5.6.2 Inspection des pratiques de vérification interne

L'inspection des pratiques de vérification interne a donné lieu à un rapport d'un certificateur externe de la fonction de vérification interne. (Voir la section 6.4 de la vérification interne.)

### 5.6.3 Vérification des états financiers par le BVG

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a effectué la vérification annuelle des états financiers du Commissariat. En sa qualité de certificateur externe, le BVG fournit au Commissariat l'assurance de la validité de ses résultats financiers. (Voir la section 6.8 des états financiers.)

## 5.7 Suivi des plans d'action de la direction

Le CVE surveille la mise en œuvre, par la direction, des plans d'action en réponse aux recommandations découlant des vérifications et des évaluations internes et externes, jusqu'à leur terme ou jusqu'à ce qu'ils ne soient plus jugés pertinents. La direction lui fournit habituellement un rapport deux fois par année qui rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action. Ce rapport figurait dans le dossier du CVE pour sa réunion de juin 2014. En avril 2014, un rapport d'étape sur la vérification des pratiques d'enquête a été présenté.

Lors de la réunion de février 2015, les membres ont reçu un rapport restructuré en fonction du processus et des outils reformulés, afin d'améliorer et de faciliter le suivi des recommandations de la haute direction et du CVE. Les chefs de secteurs faisant l'objet de recommandations en suspens ont été invités à la réunion pour fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre des recommandations et pour répondre aux questions des membres. Les membres ont examiné toutes les recommandations non appliquées et les recommandations mises en œuvre. Ils étaient satisfaits du rapport restructuré et des progrès réalisés.

Le tableau suivant présente l'état des recommandations au début et à la fin de l'exercice.

Tableau 1 – État de la mise en œuvre du PVAR 2014-2015

Titre du projet	Année	Recom. émises	En suspens au 31 mars 2014	Nouve au	État en 2014-2015			
					Mise en œuvre complète	En cours	Retardé	En suspens au 31 mars 2015
Planification intégrée	2011-2012	11	1	0	1	0	0	0
Pratiques d'enquête	2012-2013	10	2	0	0		2	2
Communications stratégiques et promotions	2013-2014	6	5		3		2	2

Évaluation du processus d'élaboration du rapport annuel	2014-2015	5	0	5	5		0	0
Inspection des pratiques de vérification interne	2014-2015	4	0	4	1	3	0	3
Totaux		36	8	9	10	3	4	7

## 5.8 États financiers

### 5.8.1 États financiers de fin d'exercice

Le commissaire est un agent du Parlement dont les états financiers sont vérifiés tous les ans par le Bureau du vérificateur général. Le CVE a rencontré le BVG en juillet 2014 pour examiner les états financiers vérifiés de 2013-2014. Le Commissariat a reçu une opinion sans réserve non accompagnée d'une lettre à la direction. Les états financiers ont ensuite été approuvés par le commissaire. Les vérificateurs ont mentionné qu'aucun cas de fraude n'a été relevé à la suite des procédures de vérification.

En février 2015, les représentants du BVG ont fait une présentation devant le CVE sur leur plan annuel de vérification des états financiers de 2014-2015. La discussion a porté sur l'approche proposée, sur les principaux risques et sur la fraude.

### 5.8.2 Mise à jour financière et gestion budgétaire

La gestion budgétaire demeure un secteur où le CVE assure une surveillance active. Les membres externes ont conseillé au commissaire de faire preuve de prudence et de rigueur dans la planification et la prévision financières. Les membres ont discuté avec la direction au sujet d'une stratégie pour gérer le budget salarial global du Commissariat, y compris les augmentations salariales dans les conventions collectives qui ne sont pas visées par le SCT. La mise à jour financière comprenait également des mises à jour du coût du déménagement à Gatineau.

Les membres ont discuté des stratégies et des contrôles financiers et étaient satisfaits de l'information fournie et de l'approche proposée.

### 5.8.3 Contrôles internes

En octobre 2014, le CVE a assisté à une présentation sur la mise en œuvre de la Politique sur le contrôle interne au Commissariat. La présentation contenait des informations sur les tests des contrôles internes et sur le plan pour effectuer la conception et les tests des contrôles internes au Commissariat.

### 5.8.4 États financiers trimestriels/comptes publics

Dans le cadre de ses responsabilités, le CVE a examiné les rapports financiers trimestriels publiés en septembre et décembre 2014 et les comptes publics pour 2013-2014. Les membres étaient satisfaits de l'information financière et de l'analyse présentées dans ces documents.

## **5.9 Rapports de reddition de comptes**

Le CVE a examiné la version préliminaire du Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2013-2014 et la version préliminaire du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2015-2016 du Commissariat. Les membres du CVE ont prodigué des conseils et des recommandations à la direction avant qu'ils soient approuvés par le commissaire. La discussion a porté sur diverses possibilités d'amélioration, y compris l'établissement d'indicateurs de rendement qui sont pertinents et réalistes et qui aident à la prise de décisions stratégiques.

## **5.10 Conseils au commissaire**

### **5.10.1 Agents du Parlement**

Le CVE a continué d'être informé des discussions entre les agents du Parlement, y compris au sujet d'éventuels domaines de collaboration accrue. Le déménagement au 30, rue Victoria augmente le potentiel de collaboration, car tout le monde se trouve au même endroit. Le Commissariat continue de partager avec d'autres agents du Parlement les services contractuels de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification interne et a commencé à partager des programmes de formation avec Élections Canada.

### **5.10.2 Profil démographique du Commissariat**

Lors de la réunion d'octobre 2014, les membres ont assisté à une présentation sur le profil démographique détaillé du Commissariat établi en date du 31 mars 2014. Le CVE a indiqué que le rapport aurait été plus utile si on avait défini clairement son but et les renseignements clés nécessaires à la prise de décisions. Les membres ont noté que le personnel de la Direction générale de l'assurance de la conformité faisait très peu d'heures supplémentaires, malgré le retard dans les enquêtes. Le CVE a discuté de la possibilité de recourir à des heures supplémentaires pour réduire l'arriéré, mais les gestionnaires ont dit qu'ils s'attendaient à ce que très peu d'employés voudraient faire des heures supplémentaires, surtout s'ils ne peuvent pas avoir des congés compensatoires (qui ne feraient qu'aggraver le problème que le Commissariat tente de régler). Les membres ont également mentionné qu'il serait utile de faire une comparaison avec la fonction publique dans son ensemble, ainsi qu'avec des organismes dont la taille et le mandat sont similaires à ceux du Commissariat.

### **5.10.3 Protection - sondage sur la satisfaction des clients**

Lors de la réunion d'avril 2014, les membres ont reçu une analyse des résultats du sondage sur la satisfaction des clients qui a été réalisé pour le compte de la Direction générale de l'assurance de la conformité. Les membres ont posé des questions sur les normes de l'industrie concernant le taux de réponse aux sondages. Ils ont mentionné que des outils électroniques, qui gèrent à la fois le questionnaire de l'enquête et l'analyse des réponses, sont facilement disponibles. Les membres suggèrent qu'il peut être utile de séparer les réponses au sondage des plaignants et des institutions.